

COMMUNIQUÉ – PARIS, 29 SEPTEMBRE 2026

FCA

Olivier Urrutia

Délégué général

Tél. : 06 64 62 02 39

[ourrutia](mailto:ourrutia@fca-commerce-associe.fr)

@fca-commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable de la communication
institutionnelle

Tél. : 01 53 95 15 61

[odassetto](mailto:odassetto@fca-commerce-associe.fr)

@fca-commerce-associe.fr

SOCOREC

Éric Holzinger

Directeur général

Tél. : 06 11 69 51 12

eric.holzinger@socorec.fr

À PROPOS

La **FCA** est l'instance représentative du mouvement coopératif et associé du commerce et des services en France. Elle représente ainsi plus de 41 000 chefs d'entreprise indépendants, 47 000 points de vente et 670 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 milliards d'euros.

www.commerce-associe.fr

Créée en 1963 par les groupements de commerçants indépendants, **SOCOREC** est une coopérative de financement qui propose à ses adhérents des solutions sur mesure en prêts classiques, prêts participatifs et en garantie de prêts pour leur permettre de créer, reprendre, transmettre et développer leur activité.

www.socorec.fr

Le **commerce associé** est un modèle d'organisation dans lequel des entrepreneurs juridiquement et financièrement indépendants mutualisent les achats, les outils de gestion ou encore la politique d'enseigne au sein d'une coopérative ou d'un groupement, qu'ils détiennent collectivement et dont ils assurent la gouvernance démocratique.

Le financement du commerce indépendant menacé à l'heure où le Gouvernement entend soutenir la transmission-reprise

Comment prétendre relever le défi de la transmission-reprise si l'on prive les repreneurs de financements ? La FCA, qui représente les coopératives et les groupements de commerçants indépendants, soit 41 000 entrepreneurs et 47000 points de vente, alerte sur le risque qui pèse sur un dispositif de financement essentiel aux entrepreneurs du commerce associé : celui mis en œuvre par SOCOREC.

Bras armé financier du commerce associé, SOCOREC est une coopérative unique en son genre qui permet aux entrepreneurs de financer leurs projets de création, de reprise ou de développement grâce à une solution innovante, le prêt participatif.

Ce dispositif de quasi-fonds propres a permis de financer plus de 1 000 dossiers pour un total de 115 millions d'euros, avec une nette accélération ces 10 dernières années. En doublant l'apport des entrepreneurs, le prêt participatif leur permet de renforcer et de sécuriser leurs plans de financement, en tenant compte des enjeux propres à leur secteur d'activité et au modèle du commerce associé.

Cet instrument financier fonctionne en partenariat étroit avec Bpifrance et la Banque des Territoires, grâce à des conventions de garanties qui permettent de partager le risque entre ces organismes, les groupements de commerçants et SOCOREC.

Or ces conventions de garanties pourraient arriver à leur terme au 31 décembre 2026 sans trouver de prolongement à compter de 2027, ce qui conduirait à fragiliser le dispositif et à pénaliser directement les commerçants indépendants.

Alors que le Gouvernement a fait de la transmission-reprise d'entreprises une grande cause nationale, alors que la lutte contre la décommercialisation et en faveur de la revitalisation est désormais un enjeu existentiel pour de nombreux territoires, et alors que les chefs d'entreprise font face à un mur d'investissement pour assurer les transitions écologiques et numériques, **fragiliser un outil de financement spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des entrepreneurs du commerce associé serait insensé.**

La FCA et SOCOREC demandent qu'un dialogue s'engage rapidement avec Bpifrance, la Banque des Territoires et les services de l'État afin de garantir la continuité du dispositif au-delà de 2026 et de préserver l'accès des entrepreneurs du commerce associé à des solutions de financement indispensables au maintien des commerces, des emplois et d'un maillage économique dynamique partout sur le territoire.